

Vilquin Assurances

ASSUREUR-CONSEIL

AU VOLANT C'EST SANS ALCOOL

L'alcool est responsable de 40 % des accidents mortels de la circulation. Dans 85 % des cas, ce sont des buveurs occasionnels qui sont en cause. Chacun est donc concerné.

Consommez avec modération

Le taux d'alcoolémie toléré (0,5 gramme d'alcool par litre de sang ou 0,25 milligramme d'alcool par litre d'air expiré) est vite atteint : deux consommations suffisent (2 verres de vin ou 1 apéritif + 1 verre de vin).

L'alcool s'élimine lentement. Il faut environ 16 heures à un individu de 70 kilos qui a absorbé 4 verres de vin pour retrouver une alcoolémie nulle.

Avec 6 verres pris le soir, le taux d'alcoolémie est encore trop élevé le lendemain matin.

La plupart des verres servis dans le commerce contiennent la même quantité d'alcool

Utilisez des tests d'alcoolémie

Après avoir bu, un conducteur se sent toujours en parfait état pour prendre le volant. Même en petite quantité, l'alcool provoque une sensation trompeuse de bien-être et de confiance en soi.

Après toute consommation d'alcool, chaque conducteur doit avoir le réflexe d'utiliser un test d'alcoolémie pour vérifier son aptitude à conduire.

Des tests d'alcoolémie sont à votre disposition dans les unités et centres de gestion

Rappelez-vous les sanctions encourues

Un taux d'alcoolémie compris entre 0,5 et 0,8 gramme d'alcool par litre de sang peut entraîner :

1. un retrait de 3 points du permis de conduire,
2. de 91,47 € à plus de 762,25 € d'amende.

Un taux d'alcoolémie supérieur à 0,8 gramme d'alcool par litre de sang peut entraîner :

1. un retrait de 6 points du permis de conduire,
2. jusqu'à deux ans de prison (4 en cas de récidive),
3. 3 ans de suspension de permis de conduire,
4. l'annulation du permis de conduire.